

# Chikungunya à la Réunion

Point épidémiologique - N° 41 au 10 juin 2010

## | Contexte et surveillance épidémiologique |

Depuis le 17 mars 2010, des cas autochtones de chikungunya sont identifiés sur l'île de la Réunion. La surveillance épidémiologique a été renforcée sur plusieurs zones de l'île en fonction de la localisation géographique des cas confirmés. Cette surveillance vise à :

- identifier le plus précocement possible les nouveaux cas suspects de chikungunya pour une action rapide des services de la lutte anti-vectorielle (LAV),
- suivre la dynamique de la situation épidémiologique à la Réunion.

Le système de surveillance ainsi que les recommandations de confirmation biologique de syndrome « dengue-like » ont été rappelés aux infectiologues et urgentistes de l'île directement par téléphone et à l'ensemble des médecins libéraux de l'île par l'intermédiaire de l'URMLR.

Depuis le 27 mai, date du dernier point épidémiologique, 16 nouveaux cas autochtones de chikungunya ont été identifiés (12 confirmés et 4 probables).

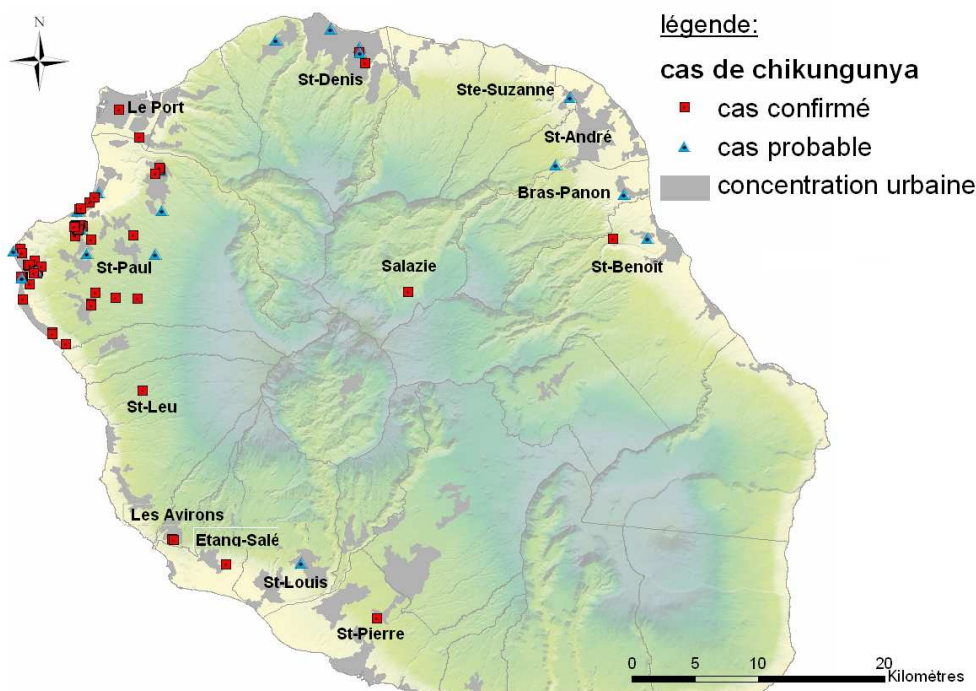
Parmi eux, 9 résident dans la commune de Saint Paul. Les 7 autres cas résident dans les communes suivantes : les Aviron (n=2), Saint-Denis (n=1), Le Port (n=1), Saint Leu (n=1), Saint-Pierre (n=1), et 1 touriste résidant en France métropolitaine.

Au total, entre le 17 mars et le 9 juin 2010 à 12h00, le dispositif de surveillance renforcée a permis d'identifier 115 cas de chikungunya autochtones dont :

- **88 cas confirmés**
- **27 cas probables**

Quatre cas importés de Madagascar (1 confirmé et 3 probables), et 1 cas probable importé d'Indonésie ont également été identifiés.

Figure 1 : Cas autochtones de chikungunya par lieu de résidence, la Réunion, au 09/06/10



Source : service de lutte anti-vectorielle, ARS OI, délégation Ile de la Réunion

Plus des trois quart des cas probables et confirmés de chikungunya (n= 86) sont situés sur la commune de Saint Paul, notamment sur Plateau Caillou, Saint-Paul centre ville, la Saline-les-Bains, Saint-Gilles-les-Bains, Grand-Fond, et la Plaine (Figure 1).

Des cas confirmés isolés (n=15) ont également été identifiés dans les communes de Salazie (n=4), Les Aviron (n=3), l'Etang Salé (n=1), Saint-Benoît (n=1), Le Port (n=2) et Saint Denis (n=2), Saint-Leu (n=1) et Saint-Pierre (n=1).

Quatre autres cas confirmés et 1 cas probable ne sont pas indiqués sur la carte car il s'agit de touristes résidants en France métropolitaine.

## Chikungunya Autochtone

Entre le 17/03 et le 09/06/2010 :

88 cas confirmés

27 cas probables

Fin du foyer épidémique à Plateau-Caillou

Transmission active et persistante sur la commune de Saint-Paul (avec augmentation récente sur Saint-Gilles-les Bains)

Quelques cas confirmés isolés dans le reste de l'île

### | REMERCIEMENTS |

Nous remercions les agents de la lutte anti-vectorielle (LAV), les biologistes des laboratoires, le CNR des arbovirus (Institut Pasteur, Paris) et l'ensemble des médecins de l'île pour leur participation à la surveillance et au recueil des données.

**Directeur de la publication :**  
Dr Françoise Weber, Directrice Générale de l'InVS

**Rédacteur en chef :**  
Laurent Filleul, Coordonnateur de la Cire Océan Indien

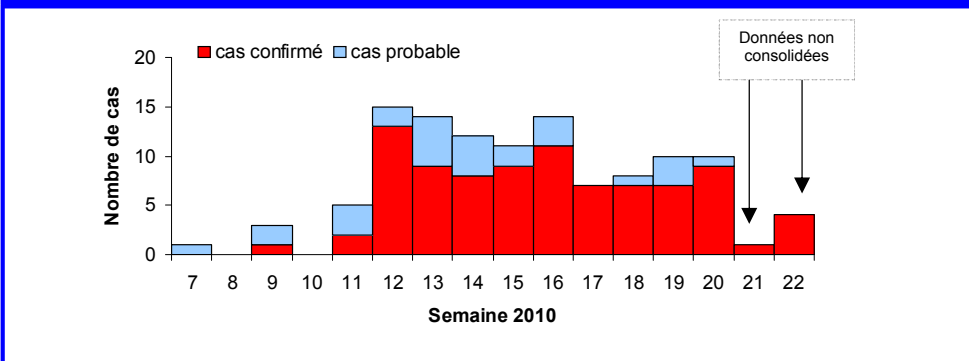
**Comité de rédaction :**  
Cire Océan Indien  
Lydéric Aubert  
Elsa Balleydier  
Noémie Baroux  
Elise Brotte  
Agnès Cadivel  
Dr Eric D'Ortenzio  
Yasmine Hafizou  
Sandra Giron  
Dr Tinne Lernout  
Emilie Maltaverne  
Dr Philippe Renault  
Jean-Louis Solet  
Pascal Vilain

**Diffusion**  
Cire Océan Indien  
2 bis, Av. G. Brassens  
97400 Saint Denis La Réunion  
Tél. : 262 (0)2 62 93 94 24  
Fax : 262 (0)2 62 93 94 57

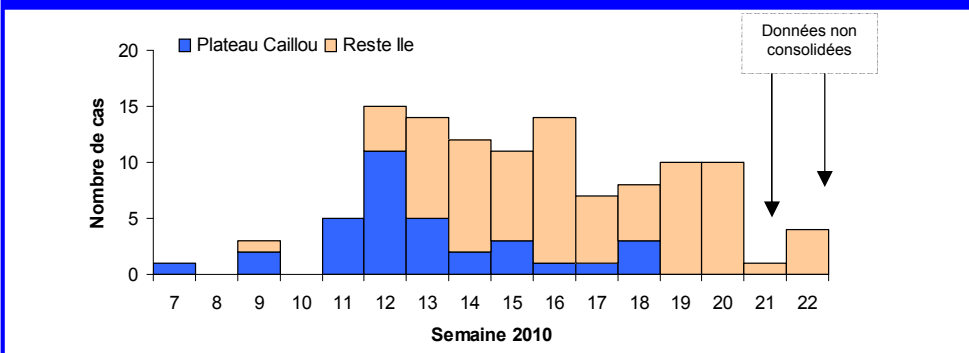
<http://www.invs.sante.fr>  
<http://www.ars.ocean-indien.sante.fr>

Si vous souhaitez faire partie de la liste de diffusion des points épidémiologiques, envoyez un mail à [dr974-cire@sante.gouv.fr](mailto:dr974-cire@sante.gouv.fr)

**Figure 2 :** Courbe épidémique des cas autochtones de chikungunya selon la date de début des signes (n=115), la Réunion, du 17/03/2010 au 09/06/2010



**Figure 3 :** Courbe épidémique des cas autochtones de chikungunya selon le lieu d'habitation (n=115), la Réunion, du 17/03/2010 au 09/06/2010



On n'observe pas d'évolution significative de la situation épidémiologique depuis le 25 mai 2010 (Figure 2).

Le foyer de Plateau Caillou n'est plus actif, aucun nouveau cas n'est survenu depuis la semaine 18 (Figure 3) mais la transmission du virus se poursuit toujours sur la commune de St-Paul, et particulièrement dans le quartier de Saint-Gilles-les Bains.

### | Recommandations à la population |

Il convient de rappeler avec force l'importance d'adopter des comportements individuels visant à se protéger des piqûres de moustique et de contribuer à la destruction des gîtes larvaires. Ces conseils sont particulièrement importants pour les femmes enceintes, notamment en fin de grossesse, les nourrissons, les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou immunodéprimées ainsi que les personnes atteintes du chikungunya durant la semaine qui suit l'apparition des symptômes.

### | Recommandations aux médecins de l'île |

Devant tout syndrome « dengue-like<sup>1</sup> » chez un patient ayant voyagé ou non, prescrire une confirmation biologique chikungunya et dengue:

- si les signes évoluent depuis 5 jours ou moins, prescrire RT-PCR ET sérologie IgM et IgG chikungunya ET dengue.
- et si les signes évoluent depuis plus de 5 jours : une sérologie IgM et IgG chikungunya et dengue (renouvelée 15 jours plus tard)

Par ailleurs, si vous suspectez **un cas clinique fortement évocateur d'infection récente par le virus chikungunya** (sans antécédent de chikungunya durant l'épidémie de 2005-2006), merci de le signaler sans attendre la confirmation biologique à la Cellule de Veille, d'Alerte et de Gestion Sanitaire de l'Agence de Santé de l'Océan Indien :

- par fax : 02 62 93 94 56
- par téléphone : 02 62 93 94 15
- par mail : [ars-oi-cvags-reunion@ars.sante.fr](mailto:ars-oi-cvags-reunion@ars.sante.fr)

en précisant le nom, prénom, date de naissance, adresse précise, téléphone, et les confirmations biologiques prescrites. Ce signalement permettra une intervention rapide des services de lutte anti-vectorielle chez le patient et dans son entourage pour limiter une éventuelle propagation du virus.

<sup>1</sup> **Syndrôme « dengue-like » :** Tout patient présentant les symptômes suivants : Fièvre d'apparition brutale (>38.5°C) AVEC association de un ou plusieurs symptômes non spécifiques suivants : douleurs musculaires, manifestations hémorragiques, céphalées frontales, asthénie, signes digestifs, douleur rétro-orbitaire, éruption maculopapuleuse ET en l'absence de tout autre point d'appel infectieux

### Rappel : définitions de cas de chikungunya

**Cas confirmé :** présence d'un des critères virologiques ou sérologiques suivants :

- isolement viral.
- mise en évidence du génome viral par RT-PCR.
- séroconversion ou augmentation récente du titre des IgG  $\geq$  4 fois sur 2 sérums prélevés à 2 semaines d'intervalle minimum

**Cas probable :** personne présentant un syndrome dengue-like<sup>1</sup> ET des IgM chikungunya limites ou positives.

**Cas importé :** personne ayant voyagé dans une zone endémique ou épidémique de dengue ou de chikungunya et dont le délai entre la date d'arrivée à la Réunion et le début des signes est  $\leq$  à 7 jours. Dans le cas contraire, il s'agit d'un cas autochtone.